

## **LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS**

### **Les animations matin et soir**

#### Lieux d'accueil :

Pour les écoles maternelles : Gény, Leclerc et Jéricho (bâtiment Surcouf)

Pour les écoles élémentaires : Jules Ferry, Pasteur et Paul Bert

#### Horaires d'accueil :

De 7h30 à 8h30

De 16h20 à 18h30 pour les maternelles

De 16h30 à 18h30 pour les élémentaires

#### Modalités de réservation et d'annulation :

- Animation du matin : jusqu'à 7h le jour même
- Animation du soir : jusqu'à 8h30 le jour même

Pour plus d'informations, voir le règlement intérieur.

*Toute réservation non annulée dans les délais prévus par le règlement intérieur sera facturée.*

### **La restauration scolaire**

#### Lieux d'accueil :

Restauration Gény pour les enfants des écoles Pasteur, Gény et Leclerc

Restauration Odinet pour les écoles Jules Ferry et Paul Bert

Restauration Surcouf pour l'école Jéricho

#### Horaires d'accueil :

De 11h45 à 13h35 pour les maternelles

De 12h00 à 14h00 pour les élémentaires

#### Modalités de réservation et d'annulation : jusqu'à 8h30 le jour même

Pour plus d'informations, voir le règlement intérieur.

*Toute réservation non annulée dans les délais prévus par le règlement intérieur sera facturée.*

Tous les jours de la semaine, la restauration est possible pour les enfants scolarisés à Malzéville, présents le matin **ET** l'après-midi à l'école.

Les menus sont disponibles sur le [Portail famille](#).

### **Les mercredis éducatifs**

#### Lieu d'accueil :

Maison commune pour tous les enfants

#### Horaires d'accueil :

7h30-9h00 : accueil des enfants

12h00 : départ des enfants sans repas

13h30-14h00 : accueil des enfants sans repas

17h00-18h30 : départ des enfants

#### Modalités de réservation et d'annulation : jusqu'à la veille midi (jours ouvrés)

Pour plus d'informations, voir le règlement intérieur.

*Toute réservation non annulée dans les délais et conditions prévus par le règlement intérieur sera facturée.*

Les programmes des activités sont disponibles sur le [Portail famille](#).

## Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

### Lieu d'accueil :

Maison commune pour tous les enfants

### Horaires d'accueil :

8h00-9h00 : accueil des enfants

17h00-18h00 : départ des enfants

### Modalités de réservation et d'annulation : jusqu'à la veille midi (jours ouvrés)

Pour plus d'informations, voir le règlement intérieur.

*Toute réservation non annulée dans les délais et conditions prévus par le règlement intérieur sera facturée.*

Les programmes des activités sont disponibles sur le [Portail famille](#).

Les activités CLSH Automne, Hiver, Printemps et Eté sont ouvertes aux réservations 15 jours avant la date de début de la période concernée.

Attention : il n'y a pas de CLSH sur les vacances de fin d'année.

Si vous avez droit aux Aide aux vacances / ATL (Aide aux Temps Libres) de la CAF, une déduction sera faite sur le tarif journalier.

Attention, cette déduction n'est possible que sur les jours de présence et n'est pas prise en compte sur les jours d'absences non justifiées.

Vous devez impérativement fournir le justificatif de la CAF au service éducation & jeunesse dès réception en début d'année ou avant la période de vacances réservée.

Sans ce document, aucune aide ne pourra être déduite.